



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan du marché du travail durant les années 1990

Un quart des Vaudois a vécu une période de chômage

Durant la dernière décennie, un Vaudois sur quatre a vécu une période de chômage. C'est notamment ce que révèle un bilan du " Marché du travail et des mesures de lutte contre le chômage dans les années 1990 ", établi par le Service de l'emploi (SDE) du Département de l'économie (DEC). Ce document dévoile également que, pour les années 98 et 99, 1,3 milliard a été consacré à l'indemnisation, la prise en charge et la reconversion des demandeurs d'emploi domiciliés dans le Canton de Vaud.

Alors que le taux de chômage vaudois était inférieur à 1% dans les années 80, il a atteint 8% au début de 1994 et, après une légère baisse, a battu le record de 8,3% en janvier 1997 avec 26'000 chômeurs (5,7% en Suisse avec 206'000 chômeurs). Le chômage de longue durée est alors apparu avec un sommet de 4'700 bénéficiaires du RMR en février 1999. On ne constate une reprise qu'à la fin de la décennie avec, en décembre 1999, un taux de chômage qui n'atteint plus que 3,8%. Cependant, 16'000 demandeurs d'emploi sont encore inscrits auprès des Office régionaux de placement (ORP).

Le chômage des années 90 a nécessité la mise en place de plusieurs mesures: en 1993, la Loi cantonale sur l'emploi permet la création des ORP et l'ouverture des premiers offices, et en 1996, la deuxième révision de la LACI institue le principe des ORP au niveau fédéral et celui de la primauté de la réinsertion sur l'indemnisation. L'entrée en vigueur du RMR a eu lieu le 1er juillet 1997.

Outre les ORP, le SDE gère la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'Observatoire du marché du travail (OMT) et la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage. (CPCVC). Afin d'organiser et de mettre en oeuvre les mesures de réinsertion

professionnelle, il collabore avec 84 partenaires.

En détail, 832 mios ont été injectés depuis 1998 sous forme d'indemnités de chômage, 220 mios pour financer les mesures de réinsertion prévues par la LACI, 108 mios pour la mise en place et le maintien du dispositif administratif, 21,5 mios pour financer les mesures de réinsertion prévues par le RMR et 161 mios au titre d'indemnités RMR.

Le rapport souligne enfin qu'une politique socio-économique efficiente doit créer un terreau favorable au progrès technologique, à l'investissement et au dynamisme créatif pour favoriser la croissance. Elle doit encore proposer des mesures d'indemnisation et de requalification pour des personnes en transition de carrière, afin de permettre à tous les individus de s'adapter aux changements.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 - Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316'61'01. Rapport sur Internet : www.dec.vd.ch/sde/index.html

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[MT-et-lut-chom](#)